



Toulouse, le 18/09/22

A Monsieur le Recteur
de l'académie de Toulouse

Monsieur le Recteur,

La rentrée 2022 fait apparaître des difficultés à pourvoir un certain nombre de postes dans notre académie, malgré le recrutement important de contractuels dès le 1er septembre 2022 : les chiffres que vous avez rendus publics fin août montrent que leur proportion atteint un niveau très élevé, dès le début de l'année scolaire. Nous sommes donc inquiets pour les possibilités de remplacement, en cours d'année, des collègues qui tomberont malades. Nous tenons par ailleurs à vous rappeler que le recrutement de personnels contractuels ne constitue pas une réponse satisfaisante de notre point de vue, et appelons le ministère à engager des modalités de revalorisation significative de nos métiers, en termes salariaux et de conditions de travail, et à envisager une sécurisation des parcours étudiants menant à nos métiers et la programmation d'un plan de recrutement par concours, ambitieux et affiché, dont l'absence contribue à la pénurie de candidats aux concours.

Pour autant, les difficultés liées à la rentrée ne se résument pas pour nous à la question de la couverture des postes : nous vous alertons sur le nombre particulièrement important de situations problématiques qui nous sont parvenues depuis début juillet dans la gestion des ressources enseignantes, CPE et PsyEN, et notamment sur les questions d'affectations. Si chaque rentrée apporte son lot de situations difficiles, cette rentrée se distingue nettement des années précédentes.

La typologie des situations qui nous reviennent nous interroge sur la manière dont vos services ont procédé aux affectations. Nous pouvons comprendre votre volonté d'anticiper un certain nombre d'entre elles pour assurer au plus vite la couverture des postes, mais cela ne doit pas avoir comme effet de dégrader les procédures d'affectation et de mettre en difficulté toujours plus de collègues, notamment titulaires de postes fixes, à compléments de service, mais aussi des TZR.

C'est pourquoi nous vous alertons sur :

- la multiplication des compléments de service dans notre académie, et des couplages qui pourraient être mieux travaillés avant l'été. Des ajustements de dotation opérés en urgence début juillet sont venus remettre en cause des montages établis de longue date et provoqué des difficultés de conception d'emplois du temps viables pour nos collègues, ou ont allongé les temps de parcours entre les établissements d'exercice. Nous relevons également des situations de TZR affectés sur 3 ou 4 établissements, parfois très éloignés, sur des blocs de moyens très réduits.

- le manque de communication sur des affectations de collègues, ou des remises en cause très tardives, fin août, d'affectations déjà prononcées, notamment pour les collègues stagiaires ou bénéficiant d'une affectation à titre provisoire.

- la rigidité et l'inflexibilité des réponses apportées à nos collègues en situation médicale reconnues, bénéficiant d'une RQTH ou de temps partiels thérapeutiques, qui se voient affecter sur des postes incompatibles, parce qu'ils génèrent des déplacements longs, très récurrents (et parfois les deux à la fois) ou des heures supplémentaires, contrairement aux recommandations médicales validées par le Médecin Conseil.

- la rigidité des réponses faites à trop de collègues à qui aucun élément d'explicitation des raisons du refus des services de réviser des affectations ne sont communiqués. Dans certains cas, la connaissance par les intéressés des situations locales réelles laissent à penser que des contractuels ont été affectés sur des blocs de moyens, prioritairement par rapport à des personnels titulaires, soit sur des blocs d'heures concentrées sur un établissement, soit sur des heures à assurer dans l'établissement de rattachement administratif de TZR, quant à eux affectés hors de leur RAD.

Ces diverses difficultés nous conduisent à rappeler que les règles d'affectations en vigueur imposent l'affectation des personnels titulaires avant celles des personnels contractuels, et que les TZR doivent prioritairement se voir affectés sur les heures à assurer dans leur établissement de rattachement.

Nous n'ignorons nullement les contraintes qui pèsent sur les services en cette rentrée, mais nous vous redisons, Monsieur le Recteur, notre exigence d'une gestion humaine des ressources disponibles, dans l'intérêt même de notre institution.

Nous vous demandons en conséquence de donner instruction à vos services de réexaminer les situations qui nous sont remontées, et dont nous avons alerté régulièrement depuis juillet, parfois sans éléments de réponse. Nous vous demandons enfin de redéfinir, au plus vite, des procédures plus respectueuses de nos collègues.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement à la défense de notre Service public d'Éducation, à la protection des personnels qui l'assurent quotidiennement avec dévouement, mais parfois dans des conditions intenable.

Pierre Priouret
Secrétaire général
SNES-FSU Toulouse

André Castellan
Secrétaire académique
SNEP-FSU Toulouse

Cécile Amalric – Eric Jalade
Secrétaires académiques
SNUEP-FSU Toulouse